



REGLEMENT L'ORIENTE EXTREME 2019

Art. 1 : Lieux des épreuves

Les épreuves se déroulent sur les Domaines Départementaux d'HOSTENS et de BLASIMON. Elles consistent à effectuer différentes sections d'orientation avec divers supports.

Art. 2 : Nature des épreuves

L'ORIENTE EXTREME propose un enchaînement de 5 spéciales sportives basées sur l'orientation.

3 temps sont proposés aux concurrents :

- 1^{er} temps : un enchaînement imposé de 3 spéciales : PADDLE Orientation / CANOE Orientation et VTT Orientation
- 2nd temps : Course d'orientation nocturne
- 3^{ème} temps : Course d'orientation

Les épreuves ne sont ouvertes qu'aux personnes majeures.

Art. 3 : Détail et règlement des épreuves

- **PADDLE Orientation :**
Cette épreuve se déroule sur les lacs Lamothe et Petit Bernadas du Domaine Départemental d'Hostens. Une carte sera fournie à chaque participant sur laquelle 15 balises figureront. Parmi ces 15 balises, 9 auront une valeur d'un point et 6 une valeur de 2 points. Les participants disposent d'une heure pour valider un maximum de balises. Toutes les balises seront accessibles depuis l'embarcation, les concurrents ne pourront en aucun cas débarquer pendant l'épreuve (sous peine d'exclusion).
Un 1^{er} classement au point sera ainsi effectué. Le temps de l'épreuve sera pris pour chaque participant.
Tout concurrent dépassant l'heure de course se verra attribué 5 points de pénalités par minute dépassée.
- **CANOE Orientation :**
Cette épreuve se déroule sur les lacs Lamothe et Petit Bernadas du Domaine Départemental d'Hostens. Une carte sera fournie à chaque participant sur laquelle 15 balises figureront. Parmi ces 15 balises, 9 auront une valeur d'un point et 6 une valeur de 2 points. Les participants disposent d'une heure pour valider un maximum de balises. Toutes les balises seront accessibles depuis l'embarcation, les concurrents ne pourront en aucun cas débarquer pendant l'épreuve (sous peine d'exclusion).
Un 2nd classement au point sera ainsi effectué. Le temps de l'épreuve sera pris pour chaque participant.
Tout concurrent dépassant l'heure de course se verra attribué 5 points de pénalités par minute dépassée.
- **VTT Orientation :**
Cette épreuve se déroule sur la partie Ouest du Domaine Départemental d'Hostens. Une carte sera fournie à chaque participant sur laquelle 15 balises figureront. Parmi ces 15 balises, 9 auront une valeur d'un point et 6 une valeur de 2 points. Les participants disposent d'une heure pour valider un maximum de balises. Toutes les balises seront accessibles depuis le VTT, les concurrents ne pourront en aucun cas sortir des cheminements balisés et existants pour accéder aux balises (sous peine d'exclusion).
Un 3^{ème} classement au point sera ainsi effectué. Le temps de l'épreuve sera pris pour chaque participant.
Tout concurrent dépassant l'heure de course se verra attribué 5 points de pénalités par minute dépassée.
- **Course nocturne d'orientation :**
Cette épreuve se déroulera sur l'intégralité du Domaine Départemental de Blasimon. Une carte sera fournie à chaque participant sur laquelle 30 balises figureront. Parmi ces 30 balises, 17 auront une valeur d'un point, 10 une valeur de 2 points et 3 une valeur de 3 points. Les participants disposent de 2 heures pour valider un maximum de balises. Une attention particulière sera portée aux zones interdites, tout concurrent surpris dans une telle zone sera pénalisé ou exclu.

Un 4^{ème} classement au point sera ainsi effectué. Le temps de l'épreuve sera pris pour chaque participant. Tout concurrent dépassant les 2 heures de course se verra attribué 5 points de pénalités par minute dépassée.

- **Course d'orientation :**

Cette épreuve se déroulera sur la partie Est (secteur « hébergements ») du Domaine Départemental d'Hostens.

Une carte sera fournie à chaque participant sur laquelle 30 balises figureront. Parmi ces 30 balises, 17 auront une valeur d'un point, 10 une valeur de 2 points et 3 une valeur de 3 points. Les participants disposent de 2 heures pour valider un maximum de balises. Une attention particulière sera portée aux zones interdites, tout concurrent surpris dans une telle zone sera pénalisé ou exclu.

Un 5^{ème} classement au point sera ainsi effectué. Le temps de l'épreuve sera pris pour chaque participant. Tout concurrent dépassant les 2 heures de course se verra attribué 5 points de pénalités par minute dépassée.

A l'issue de ces 5 épreuves, un classement final sera effectué par addition de points. En cas d'égalités, les concurrents seront départagés au nombre d'épreuves n'ayant pas fait l'objet de pénalités. Si une nouvelle égalité demeure, c'est le temps cumulé des 5 épreuves qui départagera les concurrents.

Art. 4 : Equipements obligatoires

- Fournis par l'organisation :
 - o Paddle, canoë, gilets et pagaies adaptés
 - o Cartes, doigts pucés et boîtiers
 - o Dossards
- A prévoir par les participants :
 - o Boussole
 - o Lampe frontale en parfait état de fonctionnement
 - o VTT et casque conforme aux réglementations en vigueur. Les Domaines Départementaux, sur réservation, proposent des VTT et casques à la location au tarif de 7,00 €.
 - o Couverture de survie et sifflets.
 - o Barres énergétiques et divers

Art. 5 : Déroulement des épreuves

Les participants sont attendus à la base nautique d'Hostens entre 11 heures et 13 heures 30 le samedi 21 septembre 2019.

L'organisation prend alors en charge les participants sur le déroulé suivant :

- **Samedi 21/09/19** (co-organisation Département de la Gironde / SAGC)
 - o 13h30 : Briefing
 - o 14h00 – 15h00 : 1^{ère} rotation PADDLE, CANOE et VTT
 - o 15h15 – 16h15 : 2^{ème} rotation PADDLE, CANOE et VTT
 - o 16h30 – 17h30 : 3^{ème} rotation PADDLE, CANOE et VTT
- **Samedi 21/09/19** (co-organisation Département de la Gironde / ASM)
 - o 19h – 21h00 : Transfert en bus vers le Domaine Départemental de Blasimon
 - o 21h00 – 22h00 : Repas
 - o 22h00 – 24h00 : Orientation NOCTURNE
- **Dimanche 22/09/19** (co-organisation Département de la Gironde / SMOG)
 - o 00h00 – 2h00 : Retour en bus au Domaine Départemental d'Hostens
 - o 9h00 – 9h45 : Petit-déjeuner
 - o 10h00 – 12h00 : Orientation
 - o 13h00 : Remise des prix

L'organisation se réserve le droit :

- De stopper un concurrent pour des raisons médicales et/ou de sécurité.
- De modifier les parcours pour des raisons de sécurité ou en raison de circonstances exceptionnelles.
- D'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Art. 6 : Documents à fournir

- A l'inscription :

- Une photocopie de la licence 2019 pour les licenciés de la Fédération Française de Course d'Orientation ou pour les non licenciés, un certificat médical datant de moins d'un an autorisant la pratique du sport en compétition.
- 50 € par personne + les frais d'inscription internet liés à notre prestataire pour l'intégralité de la manifestation comprenant :
 - Les matériels spécifiés dans l'article 4
 - Les transferts en bus
 - La nuitée (prévoir duvet) au Domaine d'Hostens
 - Le repas du samedi soir
 - Le petit déjeuner du dimanche matin
 - Collation
- Le jour de l'épreuve :
 - Une attestation sur l'honneur de savoir nager rédigée sur papier libre.

Le fait de s'acquitter des frais d'inscription implique l'acceptation intégrale du règlement. Par ailleurs aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué en cas de non-participation à la manifestation.

Art. 7 : Engagement moral

Chaque participant, en s'inscrivant :

- Accepte intégralement le règlement.
- Accepte de se soumettre aux décisions du médecin de la course qui peut exiger l'arrêt et la fin de l'épreuve pour un concurrent.
- Atteste posséder une assurance responsabilité civile individuelle,
- Atteste être en bonne condition physique pour enchaîner les différentes épreuves énoncées dans le présent règlement.

Art. 8 : Sécurité et assistance

Une équipe médicale assurera en permanence les secours.

Il est conseillé à tous les concurrents d'être à jour de leurs vaccinations (notamment le tétanos).

L'organisation se réserve le droit, après avis médical, d'interdire le départ ou d'arrêter un concurrent pour incapacité physique.

Art. 9 : Respect

La manifestation se déroulant sur des sites classés Espace Naturel Sensible et Natura2000, un comportement responsable et respectueux des sites sera exigé pour l'ensemble des participants. Tout concurrent qui jettera des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet ou qui dégradera le site se verra disqualifié sans aucune possibilité de remboursement de son inscription. Les dossards des participants doivent être visibles pendant la course.

Art. 10 : Droit à l'image

Le fait de s'acquitter des frais d'inscription autorise le Conseil Départemental à utiliser les images fixes ou audiovisuelles des participants dans le cadre de la promotion de ses manifestations et de ses sites nature.

Art. 11 : CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

Conformément à la loi informatique et aux libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

Art. 12 : Assurances

- Assurance responsabilité civile

Conformément à l'article L-321-1 du Code du Sport (partie législative), l'organisation a souscrit pour la durée de la manifestation une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses collaborateurs, des bénévoles, des participants, des assistants, et du public pour l'ensemble des activités figurants dans l'événement.

- Assurance individuelle accident : concurrents et accompagnateurs

Conformément à l'article L-321-4 du Code du Sport, il vous est fortement conseillé de souscrire une police d'assurance individuelle « accident » pour la durée de la manifestation.

Art.13 : Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui surviendrait durant la course à la suite du non respect des consignes de sécurité données par les organisateurs et les signaleurs positionnés sur le parcours. En toutes circonstances, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des organisateurs.

Art. 14 : Récompenses

Les récompenses porteront sur les 3 premiers temps au scratch pour les hommes et les 3 premiers temps au scratch pour les femmes. En fonction du nombre de participants, de nouveaux classements sont susceptibles d'être ouverts.